

Compte rendu de séance

Séance du 3 Septembre 2015

L' an 2015 et le 3 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de DAVID Éric Maire

Présents : M. DAVID Éric, Maire, Mmes : BELLEGUIC Marianne, BOURGEOIS Brigitte, DEHOUX Marie-Aude, GASTÉ Nelly, HENRY Bénédicte, POISSON Christine, MM : BAZEAU André, CHATAIGNIER Michel, CROSNIER Jérôme, DOBER Louis, ORY Charles, RANNOU Mickael

Excusés :Mme GERVAIS Stéphanie, M. CHOISY Frédéric (pouvoir à Mme Christine POISSON)

Absents :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 20/08/2015

Date d'affichage : 20/08/2015

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de La Flèche
le : 05/09/2015

A été nommé(e) secrétaire : GASTÉ Nelly

Objet(s) des délibérations

Fermage parcelle de la Grande Bretonnière des Landes

réf : 03-09-2015-01

Le fermage des parcelles YK 17 et YK 19, n'a pas été réglé depuis 2007.

Après discussions, le Conseil Municipal valide le règlement des années 2008 à 2015 sur le tarif établi en 2007 (384,50 € par an) soit 3 076 € et décide que le tarif 2016 sera de 423,14€

Pour : 14 ; Contre 0 ; Abstention : 0

Tarifs 2016

réf : 03-09-2015-02

GARDERIE	2015	2016
1 enfant	11,30	12,00
2 enfants	15,10	16,00
3 enfants ou plus	18,90	20,00
¼ heure supplémentaire entamé		1,00

CANTINE	2015	2016
----------------	-------------	-------------

Repas enfant	3,30	3.35
Repas adulte	4,90	5.00

CIMETIERE	2015	2016
Concession 30 ans	100,00	100,00
Concession 50 ans	150,00	150,00
Columbarium et caverne 30 ans	540,00	540,00
renouv. Columb. Et caverne 10 ans	180,00	180,00
renouv. Columb. Et caverne 20 ans	360,00	360,00
renouv. Columb. Et caverne 30 ans	540,00	540,00

Pour : 14 ; Contre 0 ; Abstention : 0

Tarifs salle polyvalente 2016

réf : 03-09-2015-03

	<i>Particuliers ou entreprises Le Bailleul</i>		<i>Particuliers ou entreprises extérieurs</i>	
	<i>ACOMPTE</i>	<i>COUT LOCATION</i>	<i>ACOMPTE</i>	<i>COUT LOCATION</i>
<i>Petite salle seule</i>	80 €	174 €	80 €	196 €
<i>Grande salle</i>	100 €	297 €	130 €	376 €
<i>Grande salle + petite salle</i>	130 €	407 €	150 €	514 €
<i>Vin d'honneur grande salle</i>	/	53 €	30 €	95 €
<i>Vin d'honneur petite salle</i>	/	36 €		44 €
<i>Conférences</i>	30 €	81 €	30 €	81 €
<i>Bal</i>	130 €	400 €	300 €	1063 €
<i>Repas lendemain de location</i>	20 €	51 €	20 €	51 €
<i>Arbre de Noël</i>	0 €	0 €	40 €	130 €

	<i>Associations Le Bailleul</i>		<i>Associations extérieures</i>	
	<i>ACOMPTE</i>	<i>COUT LOCATION</i>	<i>ACOMPTE</i>	<i>COUT LOCATION</i>
<i>Forfait annuel d'utilisation</i>	/	59 €		
<i>Vin d'honneur</i>	/	31 €		
<i>Bal (après-midi)</i>	/	108 €		

Bal, repas, spectacle	/	217 €		
Concours cartes, conférences, théâtre, concert, loto :			80 €	244 €
– La journée	/	144 €		
– L'après midi	/	72 €		
– Le soir	/	96 €		
– Le soir + lendemain	/	168 €		
Cuisine lors de gratuité	/	51 €		
Cours de danse à l'année	/	/	/	108 €

Le Conseil Municipal décide que les tarifs 2016 restent inchangés mais qu'une contribution pour le chauffage soit appliquée pendant la période du 1er octobre au 30 avril.

Le montant de cette contribution sera de 20 € pour la petite salle et de 50 € pour la grande salle, ce montant s'ajoutera au prix de la location.

Cette contribution ne sera pas appliquée aux associations communales, elles bénéficieront d'un crédit de consommation de 200 kw et tout dépassement sera facturé 0,20€ du kwh.

La contribution sera appliquée à compter du 1er janvier 2016

Pour : 14 ; Contre 0 ; Abstention : 0

Agenda 2016 et livret d'accueil

réf : 03-09-2015-04

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Homegraphik pour la réalisation d'un agenda municipal.

Monsieur le Maire expose aussi que des encarts publicitaires seront disponible.

Après discussion, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise Homegraphik pour un montant de 1238€ HT et fixe le prix de l'encart publicitaire à 40€.

Pour : 14 ; Contre 0 ; Abstention : 0

Droit de préemption urbain

réf : 03-09-2015-05

1 - Le département de la Sarthe met en vente les parcelles YB 103, 106, 107 et a demandé si la commune désiret exercer son droit de préemption urbain (DPU 20150008).

Monsieur le Maire, dans le cadre de sa délégation a répondu que la Commune du Bailleul ne désiret pas préempter.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision du Maire .

Pour : 14 ; Contre 0 ; Abstention : 0

Redevance GRDF

réf : 03-09-2015-06

Conformément aux articles L.2333-84 et L.2333-86 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel. Le montant de la redevance occupation du domaine communal es t de 230€ pour 2015. Le Conseil Municipal valide ce montant.

Pour : 14 ; Contre 0 ; Abstention : 0

École - Participation de la commune d'Arthezé

réf : 03-09-2015-07

Après avoir étudié les frais payés par la commune du Bailleul en 2015 pour le fonctionnement de l'école et après en avoir discuté, le Conseil Municipal du Bailleul fixe à 525€ la participation qui sera demandée à la commune d'Arthezé par élève pour les enfants fréquentant l'école du Bailleul pour l'année scolaire 2015-2016.

Pour : 14 ; Contre 0 ; Abstention : 0

FONDS DE CONCOURS À RECEVOIR - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SABLÉ-SUR-SARTHE - BIBLIOTHÈQUE

réf : 03-09-2015-08

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer une convention avec la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe pour un fonds de concours à recevoir pour les travaux d'aménagement de la Bibliothèque.

Il rappelle que la lecture publique est transférée à la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe à compter du 1er septembre 2015 et une médiathèque Intercommunale découlera de la mise en réseau de ces équipements. L'article 2-1 des statuts de la Communauté de Communes indique qu'en matière de lecture publique, est d'intérêt communautaire la mise en œuvre d'une politique de lecture publique (définition, études, gestion,...) comprenant notamment :

- l'animation, la valorisation et la gestion des moyens du réseau de lecture publique,
- le partenariat avec les associations du territoire communautaire ayant pour objet la lecture publique,
- la construction ou la reprise, l'amélioration et l'entretien, la gestion et le fonctionnement d'équipements culturels de lecture publique situés sur le territoire communautaire.

Monsieur le Maire rappelle que les locaux de la Bibliothèque ont fait l'objet de travaux et afin de participer aux travaux qu'elle n'aura pas à réaliser, la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe va apporter un fonds de concours à la commune.

Il précise que ce fonds de concours représente la moitié du coût net à la charge de la commune, calculé selon les plans de financement figurant dans le tableau joint.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention financière à intervenir entre la Commune de Le Bailleul et la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe,
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer ladite convention,
- de l'autoriser à recevoir le fonds de concours de la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe de la Sarthe en fonction de l'échéancier de versement figurant dans la convention.

Le Conseil Municipal valide ces propositions.

Pour : 14 ; Contre 0 ; Abstention : 0

Procès verbal électronique

réf : 03-09-2015-09

Vu le projet de convention relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Le Bailleul,

Considérant que la commune de Le Bailleul souhaite moderniser le traitement de l'ensemble des infractions soumises au régime de l'amende forfaitaire au travers du programme PVE (procès-verbal électronique),

Considérant que ce traitement permettra un traitement plus rapide et plus économique des infractions,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- D'approuver la mise en place du PVE (procès-verbal électronique) permettant la dématérialisation du traitement des amendes forfaitaires de la police de la circulation et du stationnement,
- D'autoriser Mr le Maire à signer avec l'Etat la convention pour la mise en place du procès-verbal électronique (PVE) et tout document s'y rapportant.

Pour : 14 ; Contre 0 ; Abstention : 0

Autorisation d'absence

réf : 03-09-2015-10

Monsieur le Maire expose les autorisations d'absence validées en CT pour le centre de gestion de la Sarthe. Le Conseil Municipal valide ces autorisations et n'y apporte pas de modifications.

Pour : 14 ; Contre 0 ; Abstention : 0

Piégeage des ragondins

réf : 03-09-2015-11

Le Conseil Municipal décide de faire intervenir un piégeur pour les ragondins et de le rémunérer 2€ par prise. Une convention sera établie avec le piégeur et le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à la signer et à signer tous les documents s'y afférents.

Pour : 14 ; Contre 0 ; Abstention : 0

Rapports d'activités 2014 de la communauté de communes

réf : 03-09-2015-12

Monsieur le Maire présente les rapports d'activités 2014 de la communauté de communes concernant :

- La commission Intercommunale d'accessibilité
- Le SMAPAD
- Le syndicat mixte Pays Vallée de la Sarthe
- Le Syndicat mixte de restauration de la région de Sablé
- Les déchets
- Le Spanc

Le Conseil Municipal prend connaissance de ces rapports et n'y apporte pas de remarques.

Pour : 14 ; Contre 0 ; Abstention : 0

Complément de compte-rendu:

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les assurances sont en cours de renégociation, ce point sera étudié au prochain Conseil Municipal
- Prochains Conseil Municipal
 - 15 octobre
 - 12 novembre
 - 10 décembre
- Point travaux présenté par Monsieur Bazeau, adjoint aux travaux
- Journée du bénévolat à la zone humide le 26 septembre

Séance levée à: 21:45

En mairie, le 05/09/2015
Le Maire
Éric DAVID